

Procès-verbal de l'assemblée générale constitutive

Le 14 Janvier 2020 à 20 heures 30, les fondateurs de l'association : DISPOSITIF D'APPUI AUX PROFESSIONNELS DE SANTE DE VENDEE (DAPS 85) se sont réunis en assemblée générale constitutive à La Roche sur Yon.

Sont présents : Lydie BESSON, Dominique BRACHET, Teddy BOURDET, Julie CABAL, Philippe COLLEN, Emmanuel DIAS, Cédric FERRASSE, Etienne LE MAIGAT, Freddy LOIZEAU, Francis PARQUET, Christelle POISNEUF, Nathalie ROY ARTAILLOU, Gilles ROUY, Juliette SEGUIN, François VERDON, Emmanuelle VALAIS-JOYEAU, Cécile VERHAEGHE.

L'assemblée générale désigne Cédric FERRASSE en qualité de président de séance et Cécile Verhaeghe en qualité de secrétaire de séance. Le président de séance rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant:

- dénomination de l'association
- adoption des statuts
- élection du conseil d'administration
- élection du bureau
- attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration

Le président expose ensuite les motifs du projet de création de l'association, rend compte des démarches déjà entreprises et des engagements pris pour le compte de l'association en formation et commente le projet de statuts. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée sur tous ces points et sur les modifications à apporter au projet.

L'assemblée constitutive donne pouvoirs au bureau pour la recherche des locaux et pour rencontrer un candidat au poste de coordinateur, en lien avec l'ARS.

Un vote par le conseil d'administration sera exigé lors des dépenses importantes.

A l'issue des débats, les délibérations suivantes sont mises aux voix:

1ère délibération : dénomination de l'association

L'assemblée adopte à l'unanimité le nom de **DISPOSITIF D'APPUI AUX PROFESSIONNELS DE SANTE DE VENDEE (DAPS 85)** comme nom de l'association.

2ème délibération : adoption des statuts

L'assemblée générale adopte article par article les statuts de l'association.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3ème délibération : élection du conseil d'administration

L'assemblée générale constitutive élit les membres du conseil d'administration :

Lydie BESSON, Teddy BOURDET , Philippe COLLEN, Emmanuel DIAS , Cédric FERRASSE , Freddy LOIZEAU, Francis PARQUET, François VERDON , Christelle POISNEUF , Nathalie ROY ARTAILLOU , Gilles ROUY , Cécile VERHAEGUE . Etienne le Maigat siège au CA à titre consultatif.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

4ème délibération : élection du bureau

Le conseil d'administration se réunit et élit les premiers membres du bureau :

Président : Philippe COLLEN

Trésorier : François VERDON

Secrétaire : Lydie BESSON

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

5ème délibération : attribution des pouvoirs nécessaires aux démarches de déclaration

Le conseil d'administration donne tous pouvoirs à Lydie Besson à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi pour la déclaration de l'association et l'insertion de cette déclaration au Journal officiel.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 25.

Signature du président de séance



Signature du secrétaire de séance

